



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

Provisoire

9237^e séance

Lundi 9 janvier 2023, à 10 heures
New York

Président : M. Ishikane. (Japon)

Membres :

Albanie	M ^{me} Dautllari
Brésil	M. Costa Filho
Chine	M. Zhang Jun
Émirats arabes unis	M ^{me} Nusseibeh
Équateur	M. Pérez Loose
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. de Rivière
Gabon	M ^{me} Bongo
Ghana	M. Issahaku
Malte	M ^{me} Frazier
Mozambique	M. Afonso
Suisse	M ^{me} Baeriswyl
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République arabe syrienne à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2023/18, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Brésil et la Suisse.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Costa Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Je fais la présente déclaration au nom de la Suisse et du Brésil. Nous remercions le Japon d'avoir organisé cette séance et de nous donner l'occasion de dire quelques mots avant le vote en tant que nouveaux corédacteurs pour le dossier humanitaire syrien au Conseil de sécurité.

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à nos prédécesseurs, l'Irlande et la Norvège, pour les efforts exemplaires qu'ils ont déployés à la tête de cette importante fonction au cours des deux dernières années. À cet égard, nous adressons également nos sincères remerciements à tous les membres du Conseil, passés et présents, pour leur participation constructive et leur pleine coopération afin d'honorer nos responsabilités partagées. À cette fin, et sur la base de ce travail fondamental, nous avons procédé la semaine dernière à la mise en bleu du projet de résolution S/2023/18.

Comme nous le savons, le texte que nous sommes sur le point d'examiner est essentiel pour préserver le flux d'une aide vitale au peuple syrien. Il garantit la poursuite d'un travail crucial pour répondre aux besoins urgents, sous les auspices de l'ONU et dans le strict respect de toutes les dispositions pertinentes. Le projet de résolution dont nous sommes saisis confirme la prorogation des mesures concernant le point de passage de Bab el-Haoua pour une période de six mois supplémentaires, jusqu'au 10 juillet 2023, conformément au paragraphe 2 de la résolution 2642 (2022), et

demande au Secrétaire général de présenter un rapport spécial sur les besoins humanitaires en Syrie au plus tard le 10 juin 2023. Le mandat actuel expire demain. En confirmant sa prorogation aujourd'hui, le Conseil peut envoyer un signal fort de soutien au peuple syrien et à tous les acteurs humanitaires, en particulier l'ONU et ses organismes et partenaires, qui travaillent sans relâche pour leur venir en aide.

Le Brésil et la Suisse se réjouissent à la perspective de travailler ensemble en cette nouvelle année pour contribuer, au mieux de leurs capacités, à faire avancer le dossier humanitaire syrien, dans un esprit de transparence et d'inclusion. Nous espérons pouvoir continuer de compter sur l'appui indéfectible des membres à l'avenir. Nous recommandons le projet de résolution au Conseil et demandons à tous les membres de le soutenir.

M. Pérez Loose (Équateur) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance. L'Équateur fait cette déclaration avant le vote au nom des 10 membres élus du Conseil de sécurité, en sa qualité de coordonnateur pour le mois de janvier.

Nous restons préoccupés par la détérioration de la situation humanitaire en Syrie et estimons qu'un accès rapide, sans entrave et durable à l'aide humanitaire est nécessaire. Les besoins des populations touchées doivent être au cœur de nos efforts.

Les 10 membres élus du Conseil de sécurité se félicitent à nouveau de la manière dont, en juillet 2022, les délégations se sont ralliées autour de l'adoption de la résolution 2642 (2022) et ont œuvré de concert pour parvenir à un texte de compromis. Nous sommes ici aujourd'hui pour confirmer une nouvelle prorogation de six mois, comme le prévoit le paragraphe 2 de cette résolution.

Cela permettra de continuer à acheminer une aide humanitaire indispensable sous la coordination et la supervision étroites de l'ONU et dans le respect des principes humanitaires d'indépendance, d'impartialité, de neutralité et d'humanité. Nous apprécions le rôle joué par les précédentes corédactrices, l'Irlande et la Norvège, au cours des deux dernières années et nous avons pleinement confiance dans le Brésil et la Suisse en tant que nouveaux corédacteurs chargés du dossier humanitaire syrien. Les 10 membres élus attendent avec impatience l'application intégrale et effective de la résolution 2672 (2023), y compris le mécanisme transfrontière, afin de répondre aux besoins considérables et urgents du peuple syrien, et réaffirment que le Conseil doit également prendre en

compte la nécessité d'apporter davantage de certitude et de prévisibilité aux organisations humanitaires. Je répète que les 10 membres élus restent déterminés à répondre aux besoins humanitaires du peuple syrien.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Albanie, Brésil, Chine, Équateur, France, Gabon, Ghana, Japon, Malte, Mozambique, Fédération de Russie, Suisse, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2672 (2023).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) (*parle en anglais*) : Je fais cette déclaration au nom des corédacteurs chargés du dossier humanitaire syrien, le Brésil et la Suisse.

Nous nous félicitons de l'adoption à l'unanimité aujourd'hui, par le Conseil de sécurité, de la résolution 2672 (2023), confirmant la prorogation du mandat du mécanisme humanitaire transfrontière dans le nord-ouest de la Syrie. Elle intervient à un moment où les 4,1 millions de personnes ayant besoin d'aide dans le nord-ouest de la Syrie sont confrontées à des conditions hivernales difficiles. Je tiens donc à remercier chaleureusement tous les membres du Conseil de leur appui. Cette résolution permet aux acteurs humanitaires, notamment l'ONU et ses organismes, de continuer à fournir une aide coordonnée et étroitement surveillée à ceux qui en ont besoin. Elle constitue une bouée de sauvetage cruciale pour la population civile dans le nord-ouest de la Syrie, dont les besoins sont plus importants que jamais, et permet aux acteurs humanitaires de continuer à fournir une aide vitale et une assistance au relèvement rapide dans les proportions nécessaires. Un accès rapide, sans entrave et durable doit être assuré. Nous demandons à toutes les parties de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire.

Nous tenons à remercier une fois de plus les corédactrices qui nous ont précédés, l'Irlande et la Norvège, pour leur travail inlassable sur ce dossier au cours des deux dernières années et pour leurs efforts diligents qui ont ouvert la voie à l'adoption de cette résolution

aujourd'hui. Nous prenons également note avec satisfaction de l'appui constant et uni des membres élus du Conseil alors que nous prenons le relais pour 2023.

Enfin, il reste évident qu'il faut parvenir à un règlement politique du conflit, conformément à la résolution 2254 (2015), pour améliorer les conditions de vie générales en Syrie. Avec le Brésil, en notre qualité de corédacteurs, nous sommes guidés par les besoins humanitaires de la population syrienne et les principes universels incarnés par l'ONU, ses organismes et ses partenaires. La résolution adoptée aujourd'hui représente une mesure importante pour garantir qu'une aide vitale et cruciale continuera d'être fournie à ceux qui en ont besoin. Nous travaillerons dans un esprit de responsabilité partagée avec tous les membres du Conseil et nous collaborerons avec les partenaires sur le terrain afin de réaliser cet objectif à l'avenir.

M^{me} Nusseibeh (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : En premier lieu, la délégation des Émirats arabes unis s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Équateur au nom des 10 membres élus du Conseil de sécurité. Nous nous félicitons de l'adoption à l'unanimité, par le Conseil, de la résolution 2672 (2023), qui proroge de six mois le mandat du mécanisme transfrontière d'acheminement de l'aide en Syrie, et nous remercions les corédacteurs chargés du dossier humanitaire syrien des efforts inlassables qu'ils ont déployés pour préparer le projet de résolution afin qu'il soit adopté sans délai. Nous apprécions le consensus qui s'est forgé entre les membres du Conseil sur cette question et le fait que l'on ait accordé la priorité aux besoins du peuple syrien plutôt qu'à des considérations politiques.

Les Émirats arabes unis ont voté pour la résolution 2672 (2023), compte tenu de l'importance de ce mécanisme en vue de soulager les souffrances du peuple syrien frère, sur fond de détérioration de la situation humanitaire. Le mécanisme a connu de nombreux changements au cours des dernières années, et il reste beaucoup à faire pour le perfectionner et lui permettre de mieux s'adapter aux conditions actuelles sur le terrain. Il est impératif de trouver des solutions respectueuses de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la Syrie. Cela suppose notamment d'augmenter le volume et d'accélérer le rythme des opérations d'aide à travers les lignes de front, ainsi que des projets de relèvement rapide, conformément à la résolution 2642 (2022) et à la résolution adoptée aujourd'hui, et en particulier d'approvisionner les Syriens en électricité pour répondre à un besoin humanitaire fondamental.

Mon pays est par ailleurs convaincu qu'il importe d'appuyer les efforts de déminage dans les territoires syriens, en raison des conséquences humanitaires catastrophiques que les mines ont pour les civils, en particulier les enfants et les travailleurs humanitaires. Nous mettrons l'accent sur cette question durant les prochaines discussions sur la prorogation du mécanisme en juillet, et nous coordonnerons étroitement nos efforts avec les corédacteurs chargés du dossier humanitaire syrien et les États membres du Conseil.

Pour terminer, nous espérons que l'unité dont a fait preuve le Conseil aujourd'hui prévaudra également en ce qui concerne tous les aspects de la crise syrienne, afin de répondre aux espoirs et aux aspirations du peuple syrien.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni se félicite de la reconduction du mandat transfrontière des Nations Unies, qui permettra de continuer à fournir une aide vitale à ceux qui en ont besoin dans le nord-ouest de la Syrie. Nous nous félicitons également de l'unité manifestée par les membres du Conseil de sécurité en appuyant clairement cette bouée de sauvetage humanitaire, et nous remercions la Suisse, le Brésil, l'Irlande et la Norvège de leur leadership.

On compte 4,1 millions de Syriens qui dépendent de l'aide alimentaire, des fournitures médicales et des autres produits humanitaires acheminés grâce au mécanisme. Ils peuvent pour le moment pousser un soupir de soulagement en sachant que cet appui se poursuivra. Mais nous devons nous employer à leur offrir plus de certitude, ainsi qu'aux personnels des Nations Unies et des organisations non gouvernementales qui sont à leur service. La communauté humanitaire ne cesse de mettre en garde contre le fait que des mandats plus courts entraînent un cycle perpétuel de planification de circonstance, ce qui limite la capacité à venir en aide aux personnes dans le besoin. Le Secrétaire général a clairement indiqué que l'impératif humanitaire exige un mandat de 12 mois. Il faut que cet appel humanitaire soit le principe directeur de nos discussions futures.

Nous nous félicitons qu'aujourd'hui, le Conseil ait joué son rôle de soutien au peuple syrien. Mais celui-ci mérite davantage. Un véritable processus politique conforme à la résolution 2254 (2015) est le seul moyen durable de mettre fin aux souffrances du peuple syrien.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Étant donné qu'il s'agit de ma première séance au Conseil de sécurité cette année, je souhaite la

bienvenue au Japon qui en assure la présidence, ainsi qu'à tous les autres nouveaux membres du Conseil.

Les États-Unis se félicitent de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2672 (2023), concernant le mécanisme d'acheminement de l'aide humanitaire à travers la frontière. Nous saluons le Brésil et la Suisse, ainsi que l'Irlande et la Norvège, pour la persévérance dont ils ont fait preuve pour rendre cela possible. Je tiens également à remercier chaleureusement les fonctionnaires des Nations Unies et les travailleurs humanitaires pour les efforts qu'ils déploient jour après jour pour mettre pleinement en œuvre ce mécanisme et répondre aux besoins urgents sur le terrain.

Aujourd'hui, en prorogeant le mécanisme transfrontière, nous faisons en sorte que les vivres, l'eau, les abris et toute autre forme d'aide humanitaire vitale continuent de parvenir au peuple syrien. Nous faisons en sorte que l'expédition d'équipements et de traitements médicaux ne sera pas interrompue dans un pays en proie à une terrible épidémie de choléra. Et nous faisons en sorte que les travailleurs humanitaires que j'ai eu l'occasion de rencontrer au cours de mes deux déplacements au point de passage de Bab el-Haoua puissent continuer à accomplir leur travail héroïque. Le vote d'aujourd'hui permet au peuple syrien de pousser un soupir de soulagement. Mais même si cette opération vitale va se poursuivre, il aurait été possible de faire beaucoup plus, et il reste beaucoup à faire.

En juillet de l'année dernière, le Conseil n'a pas été en mesure de proroger ce mandat pour une durée de 12 mois. En conséquence, il a été plus difficile et plus coûteux pour les travailleurs humanitaires d'effectuer les achats nécessaires, de recruter et de planifier. Cette situation a également entravé les processus de sélection et de mise en œuvre des projets de relèvement rapide, auxquels certains détracteurs de ce mécanisme prétendent être favorables. Une prorogation d'une durée de 12 mois est indispensable pour l'ONU, ainsi que pour nos partenaires humanitaires et pour les bénéficiaires. S'il est important que le Conseil ait agi à l'unisson aujourd'hui, nous devons nous rendre à l'évidence : cette résolution représente le strict minimum. En réalité, son renouvellement n'aurait jamais dû faire l'objet d'un débat. Le débat que nous devons avoir est de réfléchir à la manière dont nous pouvons renforcer le mécanisme pour que davantage de personnes bénéficient d'une plus grande assistance.

Dans les mois à venir, nous devons montrer au peuple syrien que nous continuerons à donner la priorité à son humanité et que nous ferons tout ce qui est en

notre pouvoir pour accroître un accès prévisible à toutes les personnes dans le besoin, car à l'heure actuelle, les besoins dans toute la Syrie, du nord-ouest au nord-est en passant par chacune de ses 14 provinces, sont plus importants que jamais. L'ONU a annoncé que 15,3 millions de personnes auront besoin d'aide en 2023. C'est 5 % de plus que l'année dernière. La majorité de ces personnes sont des femmes et des enfants.

Si nous voulons être à la hauteur, nous devons joindre le geste à la parole, et plus particulièrement apporter un financement adéquat. C'est pourquoi nous demandons depuis longtemps à la communauté internationale d'apporter un soutien généreux à l'appel humanitaire lancé en faveur du peuple syrien. Or, les plans d'intervention de l'ONU destinés à venir en aide aux personnes vulnérables en Syrie et aux réfugiés syriens dans leurs communautés d'accueil restent gravement sous-financés. Nous encourageons les pays qui déplorent ce manque de financement à en faire davantage pour soulager les souffrances du peuple syrien.

Pour leur part, les États-Unis sont fiers d'être le premier donateur des deux plans d'intervention. Alors que les besoins humanitaires dans le monde ont fortement augmenté, notre engagement envers le peuple syrien reste inébranlable. Toutefois, nous savons que le peuple syrien ne pourra pas jouir pleinement de la paix, de la sécurité et de la dignité qui lui reviennent de droit tant que ce conflit durera. Et à cette fin, nous appelons à un cessez-le-feu immédiat à l'échelle nationale et à une mobilisation véritable en faveur d'un processus politique inclusif, conformément à la résolution 2254 (2015).

Les États-Unis n'appuieront pas les efforts de reconstruction menés par le régime d'Al-Assad tant qu'il n'y aura pas eu de progrès durables pour trouver une solution politique au conflit. Nous exhortons une fois de plus le régime d'Al-Assad à faire le nécessaire, après tant d'années et tant de violence, pour mettre fin à cette guerre brutale et œuvrer à une paix juste et durable.

M. de Rivière (France) : Le renouvellement du mécanisme humanitaire transfrontière était indispensable, car celui-ci reste un dispositif vital pour des millions de Syriens. Je salue les efforts de l'Irlande et de la Norvège, ainsi que du Brésil et de la Suisse, pour parvenir à un tel renouvellement, qui permet de maintenir le mécanisme jusqu'à juillet prochain. La France a voté pour la résolution 2672 (2023) pour saluer ce consensus. Pour autant, les acteurs humanitaires auraient eu besoin d'un mandat d'au moins 12 mois, et de l'ouverture d'un second point de passage pour assurer un acheminement plus satisfaisant

de l'aide humanitaire au bénéfice des populations. Garantir un accès durable et sans entrave est la condition d'une assistance efficace aux populations.

Les besoins restent immenses en Syrie et la situation continue de se détériorer. Le Conseil doit être à la hauteur de ses responsabilités. La mobilisation de la France reste intacte. Notre position et celle de nos partenaires européens est claire : nous poursuivrons notre soutien en réponse aux besoins de la population. Par ailleurs, nous rappelons que toute évolution de la position de la France et de l'Union européenne concernant la normalisation, la reconstruction, la levée des sanctions est conditionnée à l'engagement du régime dans un processus politique crédible et inclusif, conformément à la résolution 2254 (2015), adoptée à l'unanimité par le Conseil.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine a voté pour la résolution 2672 (2023) concernant la prorogation du mécanisme humanitaire transfrontière en Syrie. Nous saluons les efforts déployés par le Brésil et la Suisse en leur qualité de corédacteurs, ainsi que ceux de leurs prédécesseurs, la Norvège et l'Irlande. Dans le même temps, nous espérons que le Conseil de sécurité et les organismes compétents des Nations Unies profiteront de cette prorogation pour dresser un bilan complet de l'expérience et des lacunes dans la mise en œuvre de la résolution au cours des six derniers mois, de manière à en garantir la mise en œuvre intégrale et effective à l'avenir et à contribuer plus largement à améliorer durablement la situation humanitaire de tous les Syriens.

Premièrement, la souveraineté de la Syrie et l'appropriation par le Gouvernement syrien doivent être pleinement respectées. L'assistance transfrontière est un dispositif temporaire mis en place dans des circonstances particulières et devrait à terme être remplacée, de manière ordonnée, par le mécanisme d'acheminement de l'aide humanitaire à travers les lignes de front, de sorte que ce dernier devienne le principal canal d'acheminement de l'aide humanitaire en Syrie. À cette fin, la fréquence et l'ampleur des opérations d'acheminement de l'aide à travers les lignes de front dans le nord-ouest de la Syrie doivent être considérablement augmentées, et l'acheminement de l'aide humanitaire au camp de réfugiés de Roukban via la même modalité doit reprendre dès que possible. Toutes les parties doivent assurer un approvisionnement et un financement adéquats de l'aide humanitaire acheminée à travers les lignes de front et renforcer la coordination avec toutes les parties impliquées, en particulier celles qui contrôlent de facto le nord-ouest de la Syrie, afin d'améliorer efficacement les conditions d'accès à l'aide acheminée à travers les lignes de front.

Deuxièmement, il convient de redoubler d'efforts pour améliorer la qualité et l'efficacité des projets de relèvement rapide. À l'heure actuelle, leur financement global doit être amélioré. Les projets de relèvement rapide enregistrent des progrès mitigés dans différents secteurs, et leur mise en œuvre varie grandement selon les régions. La Chine exhorte tous les donateurs à résoudre sans tarder et de manière appropriée ces problèmes, dans l'intérêt du bien-être de tous les Syriens. L'enlèvement des restes explosifs de guerre est indispensable pour permettre au peuple syrien de reprendre une vie et une activité professionnelle normales, et devrait être intégré le plus tôt possible aux mesures de relèvement rapide.

Troisièmement, les sanctions unilatérales entravent l'accès humanitaire en Syrie, limitent l'accès du pays aux ressources humanitaires et vont à l'encontre des efforts déployés par le Conseil et la communauté internationale pour améliorer l'accès humanitaire en Syrie et augmenter les ressources humanitaires qui lui sont destinées. Le Secrétaire général souligne également dans son récent rapport (S/2022/933) que les sanctions unilatérales empêchent les organismes humanitaires de procéder à des achats et au décaissement de fonds. La Chine appelle une nouvelle fois les pays concernés à lever immédiatement et intégralement les sanctions unilatérales imposées à la Syrie.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Notre délégation a pris la décision difficile de soutenir l'adoption de la résolution 2672 (2023), qui proroge jusqu'au 10 juillet de cette année le mandat des Nations Unies pour l'utilisation du point de passage de Bab el-Haoua, par lequel l'aide humanitaire est acheminée de la Türkiye vers une enclave syrienne infestée de terroristes. Toutefois, cela ne doit pas être interprété comme un changement de notre position de principe sur le mécanisme transfrontière.

Il va sans dire que la résolution dans sa forme actuelle ne reflète pas les aspirations du peuple syrien, qui, outre des efforts humanitaires efficaces, attend du Conseil de sécurité qu'il respecte l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Syrie, non pas en paroles, mais en actes. Maintenir le mécanisme transfrontière, qui fait fi des normes universellement reconnues en matière d'aide humanitaire, ne contribue en rien à la réalisation de cet objectif.

Notre vote d'aujourd'hui est notre manière de remercier les corédactrices précédentes, la Norvège et l'Irlande, pour la manière dont elles ont abordé les négociations sur le projet de résolution cette fois-ci, et constitue un geste de confiance anticipé à l'intention des nouveaux corédacteurs chargés du dossier humanitaire syrien au Conseil, le Brésil et la Suisse. Nous espérons qu'ils seront

à la hauteur et feront preuve d'une approche véritablement non politisée et objective face aux problèmes de plus en plus nombreux en Syrie. La résolution prévoit six mois et des mécanismes utiles à cet égard, notamment trois cycles de dialogue interactif informel et le rapport de l'équipe de pays des Nations Unies en Syrie sur les conséquences négatives des sanctions unilatérales illégales, qui doit être soumis au Conseil dans son intégralité.

Il est important que chacun comprenne bien qu'il ne peut être question de proroger automatiquement le mécanisme transfrontière. Les espoirs d'une nouvelle prorogation de six mois en juillet ne se concrétiseront que si l'approche des membres du Conseil de sécurité à l'égard de la fourniture d'une aide humanitaire à la Syrie change fondamentalement d'ici là.

Pour l'instant, nous constatons que les délégations occidentales continuent de traiter ce sujet de manière opportuniste et n'ont aucune intention de mettre en œuvre de bonne foi les dispositions des résolutions 2585 (2021) et 2642 (2022). Elles ne se sont jamais soucies et ne se soucient toujours pas des besoins des Syriens ordinaires. Tout ce qui intéresse nos collègues occidentaux, c'est de maintenir le mécanisme transfrontière en place en tant qu'outil de pression politique sur Damas, et de soutenir les terroristes de Hay'at Tahrir el-Cham, qui continuent de bénéficier de livraisons effectuées grâce à ce mécanisme. Au lieu de procéder à une évaluation honnête de la situation et de s'efforcer de l'améliorer, nos collègues occidentaux du Conseil de sécurité ont concentré leur efforts sur le colportage du mythe selon lequel les livraisons effectuées grâce au mécanisme transfrontière ne peuvent être remplacées par l'aide acheminée à travers les lignes de front, laquelle ne viole pas la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie.

À cette fin, les délégations occidentales, ainsi que, malheureusement, les représentants des organismes des Nations Unies qui se prêtent à leur jeu, font tout ce qu'elles peuvent pour embrouiller les véritables statistiques relatives à l'aide humanitaire. Les membres du Conseil ont pu observer ces manœuvres de diversion au cours de trois cycles de dialogue interactif informel. Mais même ces efforts n'ont pas réussi à dissimuler le fait qu'il existe de graves déséquilibres géographiques dans la mise en œuvre des projets de relèvement rapide en Syrie. Les faits parlent d'eux-mêmes : la moitié des fonds sont alloués à Edleb et seulement 35 % des fonds sont destinés aux territoires où réside la majorité de la population syrienne. C'est un exemple frappant de l'approche politisée des États occidentaux en ce qui concerne la question de l'aide humanitaire.

À ce jour, les délégations occidentales continuent de se féliciter des efforts qu'elles fournissent pour offrir une aide humanitaire à la Syrie et éludent soigneusement une autre question extrêmement gênante : leurs sanctions unilatérales criminelles qui ont des effets négatifs sur les Syriens ordinaires. Ces sanctions constituent le principal facteur de la détérioration de la situation humanitaire en Syrie. En fait, les pays occidentaux aggravent délibérément la situation, en essayant de retarder au maximum la normalisation de la situation dans le pays, afin de discréditer les efforts de son gouvernement légitime.

Dans le même ordre d'idées, ils créent des obstacles artificiels au retour en Syrie des réfugiés qui se trouvent dans les pays voisins, de peur que le Gouvernement syrien ne reçoive des dividendes politiques en cas de retour massif de ses citoyens. Nous pensons que ces jeux politiques sans scrupules autour de la Syrie doivent cesser. C'est non seulement notre position, mais aussi la volonté du peuple syrien.

Autrement dit, nous sommes en faveur de la fourniture d'une aide humanitaire à tous les Syriens, sans recourir aux deux poids, deux mesures, sans discrimination, en toute bonne foi, sans politisation et sans des mesures parallèles unilatérales asphyxiantes, qui invalident toute aide humanitaire. J'espère vraiment que nous serons en mesure d'atteindre cet objectif en apparence simple et clair d'ici juillet. Nous demandons instamment à nos collègues de ne pas perdre de temps et de mettre fin à leur refrain sur le prétendu manque d'options pour remplacer le mécanisme transfrontière, qui repose uniquement sur leur réticence à y renoncer.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Japon.

Le Japon se félicite de l'adoption de la résolution 2672 (2023), qui renouvelle le mécanisme d'aide transfrontière pour six mois supplémentaires.

Nous nous félicitons tout particulièrement des efforts inlassables fournis par la Norvège et l'Irlande, précédentes corédactrices chargées de ce dossier, et par le Brésil et la Suisse, corédacteurs actuels, pour ouvrir la voie à cette décision importante. L'unité des 10 membres élus du Conseil de sécurité sur cette question reste cruciale, et nous appuyons cette résolution.

En raison d'un conflit prolongé, sur fond de paysage politique complexe en Syrie et ailleurs, les besoins humanitaires en Syrie ont atteint des niveaux records. Selon le rapport spécial du Secrétaire général (S/2022/933), on estime que cette année, 15,3 millions

de personnes à travers la Syrie auront désespérément besoin d'une assistance vitale, notamment d'une aide alimentaire, d'eau, d'abris, d'éducation et de fournitures médicales essentielles.

Nous reconnaissons les divergences de vues entre les membres du Conseil concernant l'efficacité des différents modes d'acheminement de l'aide en Syrie. Cependant, à l'heure actuelle, l'opération transfrontière qui transite par le point de passage de Bab el-Haoua reste l'option la plus efficace, offre un niveau de transparence satisfaisant et répond aux besoins fondamentaux de la population syrienne, notamment des femmes et des enfants dans le nord-ouest, aussi bien en volumes qu'en portée, comme l'indique l'évaluation du Secrétaire général. Le Japon se félicite de la prorogation du mécanisme transfrontière pour six mois supplémentaires, mais nous sommes fermement convaincus que ce mandat doit avoir une durée d'au moins un an, car six mois sont insuffisants pour fournir l'assistance nécessaire.

Compte tenu de la situation humanitaire désastreuse en Syrie, il est essentiel d'évaluer et de traiter de manière appropriée les besoins en matière d'activités de relèvement rapide, notamment les projets liés aux infrastructures de base, telles que l'électricité et l'eau. Le Japon est disposé à soutenir davantage ces programmes de relèvement rapide.

En outre, l'aide acheminée à travers les lignes de front pourrait compléter l'assistance transfrontière grâce à la coopération constructive du Gouvernement syrien et des autres acteurs concernés, en vertu de cette résolution. Toutefois, le mécanisme transfrontière reste une bouée de sauvetage cruciale pour des millions de Syriens.

Enfin, le Conseil doit donner la priorité aux besoins du peuple syrien et accroître son aide en ayant recours à tous les modes d'acheminement disponibles. Le Japon continuera de soutenir le peuple syrien, en vertu du concept de sécurité humaine, car il est de notre devoir d'atténuer la crise humanitaire, en plaçant les populations au premier plan et en ne laissant personne de côté, tout en continuant de chercher une solution politique au conflit syrien, conformément à la résolution 2254 (2015).

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Sabbagh (Syrie) (*parle en arabe*) : La République arabe syrienne ne ménage aucun effort pour fournir des services de base aux Syriens. Elle travaille sans relâche pour améliorer leurs conditions de vie et

coopère avec l'ONU et ses organismes humanitaires pour fournir une assistance à toutes les Syriennes et tous les Syriens, sans discrimination.

La Syrie adopte une approche constructive en ce qui concerne un aspect important qui figure dans la résolution 2585 (2021) pour la première fois, à savoir l'appui aux activités de relèvement rapide, car ces projets sont essentiels pour améliorer la situation humanitaire en Syrie et réduire sa dépendance à l'égard d'une aide humanitaire vitale. Les efforts consentis avant l'adoption de la résolution 2642 (2022) ont permis d'ajouter le secteur de l'électricité à la liste des secteurs dans lesquels les activités et projets de relèvement rapide sont le plus nécessaires.

Cependant, les efforts considérables déployés par la Syrie pour améliorer la situation humanitaire des Syriens se heurtent à de véritables obstacles et à d'innombrables difficultés qui, à ce jour, empêchent la réalisation de tout progrès tangible sur le plan humanitaire. Certains États occidentaux continuent de politiser l'action humanitaire et de montrer qu'ils n'ont pas véritablement la volonté de faire progresser la situation humanitaire, comme en témoignent leur incapacité de tenir leur promesse de financer le plan d'aide humanitaire et leur imposition continue de mesures illégitimes, unilatérales et coercitives au peuple syrien. Tout cela aggrave les souffrances des Syriens et rend impossible la réalisation des objectifs que nous avons espéré atteindre grâce aux résolutions que j'ai évoquées.

Lors de l'examen par le Conseil de sécurité de la prorogation de la résolution 2642 (2022), la République arabe syrienne a tenu à faire un exposé au Conseil sur son évaluation de ce qui a été réalisé au cours des 18 derniers mois et sur les éléments importants à inclure dans toute nouvelle résolution, selon ce qui suit.

Premièrement, nous réaffirmons la nécessité de donner la priorité à la fourniture de l'électricité et de l'énergie nécessaires pour la prestation des services de base et à la mise en place des projets d'énergie renouvelable à l'appui du secteur de l'électricité. Il faut également inclure certains secteurs vitaux dans les projets de relèvement rapide, notamment en soutenant les activités menées sur le terrain en matière de déminage et d'élimination des munitions non explosées, compte tenu de leur importance pour sauver la vie des civils.

Deuxièmement, il est essentiel de développer les projets de relèvement rapide dans le cadre du plan d'aide humanitaire, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Troisièmement, il est indispensable de soutenir les efforts visant à fournir des services de base pour garantir le retour librement consenti, dans la sécurité et la dignité des réfugiés et d'apporter un appui aux personnes déplacées à l'intérieur de la Syrie qui regagnent leurs foyers.

Quatrièmement, il convient de reconnaître les répercussions négatives des mesures coercitives unilatérales sur l'action humanitaire en Syrie et sur les efforts déployés par l'ONU et ses organismes dans ce domaine, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (S/2022/933) soumis en application de la résolution 2642 (2022).

Cinquièmement, comme le Secrétaire général l'indique également dans son rapport, il faut appeler les donateurs à tenir leurs engagements et à financer le plan d'aide humanitaire pour la Syrie, d'autant plus qu'à la fin de l'année dernière, ce plan n'avait été financé qu'à hauteur de 50 %.

Sixièmement, il est essentiel de mettre l'accent sur l'amélioration de l'acheminement de l'aide depuis la Syrie si l'on veut réaliser de réels progrès dans ce domaine, compte tenu du fait que l'aide acheminée depuis la Syrie est conforme aux principes directeurs de l'action humanitaire, en particulier le respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la Syrie.

Pour terminer, ma délégation souligne qu'améliorer la situation humanitaire en Syrie nécessite un processus de développement et d'amélioration continu. La prorogation technique de la résolution 2642 (2022) n'est donc pas un moyen efficace d'appuyer ce processus. Par conséquent, la Syrie souligne qu'elle continuera de suivre de près l'application de cette résolution dans le cadre du dialogue interactif informel qui sera convoqué par le Conseil de sécurité pour faire le point sur les progrès accomplis d'ici à la fin du mandat énoncé dans la résolution, le 10 juillet.

Mon pays reste prêt à travailler avec les membres du Conseil, en particulier les deux corédacteurs, pour faire en sorte que toute résolution sur la question adoptée par le Conseil à l'avenir réponde aux aspirations et aux besoins humanitaires du peuple syrien, dans le plein respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la Syrie.

La séance est levée à 10 h 45.